



mémoire et solidarité



## « 75ème anniversaire des débarquements et de la libération » : Appel à projets mémoriels

L'année 2019 marque la fin du cycle du centenaire de la Première guerre mondiale qui s'est caractérisé par une forte mobilisation des acteurs dans l'ensemble des territoires : plus de 6000 projets locaux ont été relayés notamment par les comités académiques et départementaux du centenaire.

Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, a souhaité que la gouvernance locale et la méthodologie qui avaient présidé au fonctionnement des comités départementaux du centenaire trouvent un prolongement au sein des conseils départementaux des anciens combattants et victimes de guerre et de la mémoire de la Nation (CDAC) de l'ONACVG. Ces CDAC seront amenés à relayer les programmes mémoriels nationaux.

À ce titre, **l'année 2019 sera dédiée au 75ème anniversaire de la Libération de la France**. L'accent sera mis sur le rôle des Armées françaises ainsi que sur celui de la Résistance intérieure lors des débarquements de Normandie et de Provence, de la résistance héroïque des combattants des maquis et de la libération de l'ensemble du territoire national.

Pour cela, **il est proposé aux porteurs de projets mémoriels de solliciter une labellisation officielle** qui apportera une visibilité nationale à ces initiatives (apposition du logo dédié et inscription sur les sites internet du ministère des armées).

Les porteurs de projets peuvent dès maintenant soumettre leur demande de labellisation et transmettre par courrier leur dossier au service départemental de **l'ONACVG- 9,rue Louis Blanc- 97200 Fort-de-France** ou par courriel à [patrick.kollela@onacvg.fr](mailto:patrick.kollela@onacvg.fr), jusqu'au 20 mai 2019 – délai de rigueur.

*(Il est à noter que les éventuelles demandes de subventions qui seraient sollicitées suite à la labellisation d'un projet, seront instruites par le ministère des Armées sur la base du Cerfa n° 12156\*05, en soulignant toutefois que le soutien financier de l'Etat restera limité en raison d'un budget très contraint et que la recherche d'autres financements sera privilégiée).*